



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE 2023
2023/106**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le treize décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	25
Nombre de votants	28

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADIET, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, Mme Florence LE MEIGNEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, Mme Céline BERTHO, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, Mme Huguette ROSIER, M Laurent LELIEVRE, M Robert ACQUITTER.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Jeanne DELASSUS (pouvoir à M. Michel CADIET), Mme Michelle GUILLEUX (pouvoir à M. Pierre-Luc PHILIPPE), Mme Stéphanie PICOT (pouvoir à Mme Céline BERTHO), M. Denis SEBILO.

Secrétaires de séance : Mme C. BERTHO et M. Pierre-Luc PHILIPPE

TARIFS 2024 ANIMATION JEUNES

Rapporteur : Romain LAUNAY

Monsieur Romain LAUNAY, Adjoint à la Vie Scolaire, à l'Enfance et à la Jeunesse, rappelle que par délibération n° 2019/088 du 13 septembre 2019, le conseil municipal a décidé de gérer l'animation jeunes en régie à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il rappelle les tarifs appliqués en 2023 et présente les propositions de la commission Vie Scolaire, Enfance et Jeunesse et de la commission Finances, Personnel et Vie Économique pour l'année 2024.

Pour rappel, l'adhésion annuelle donne la possibilité à un jeune de venir tous les jours d'ouverture de la maison des jeunes sans participation journalière, hors journées, veillées ou après-midis spécifiques.

ANIMATION JEUNES	2023 Herbignac	2023 Hors commune	2024 Herbignac	2024 Hors commune
Adhésion annuelle	50.00 €	100.00 €	50.00 €	100.00 €
Adhésion à partir de septembre	20.00 €	40.00 €	20.00 €	40.00 €
Soirée thématique	4.00 €	4.00 €	5.00 €	5.00 €
Animations avec une prestation (bowling, cinéma...)	Coût de la prestation			
Sortie avec le mini bus	1.50 €	1.50 €	2.00 €	2.00 €
Sortie avec transport collectif	4.50 €	4.50 €	5.00 €	5.00 €

SEJOURS		2023 Herbignac	2023 Hors commune	2024 Herbignac	2024 Hors commune
Journée séjour mini	Taux d'effort 2,75 %	19.50 €	25.00 €	19.50 €	25.00 €
Journée séjour maxi		36.50 €	40.00 €	36.50 €	40.00 €

Sorties avec nuitées (bivouacs, Futuroscope...)	85 % du coût global Hors frais de personnel
---	--

Séjour ski hiver	2022 (8 jours)	2024 (8 jours)
Quotient familial ≤ 900 €	400 €	440 €
901 ≤ QF ≤ 1 300 €	460 €	500 €
QF ≥ 1 301 €	570 €	610 €
Participant hors Commune	695 €	740 €

Actions d'autofinancement	2023	2024
Part de gâteaux	1.00 €	1.00 €
Viennoiserie/pâtisserie	1.50 €	1.50 €
Verre de sirop à l'eau	0.50 €	0.50 €
Verre de jus de fruit	1.00 €	1.00 €
Canette/bouteille	1.50 €	1.50 €
Crêpe nature ou au sucre	1.00 €	1.00 €
Crêpe confiture ou chocolat	1.50 €	1.50 €
Sandwichs divers	1.50 €	1.50 €
Paquet de chips	0.50 €	0.50 €

Opération Cars Wash	5.00 €	5.00 €
Confiseries	1.50 €	1.50 €
Accueil jeunes autres structures bénéficiant d'une prestation mise en place par la ville d'Herbignac	Coût de la prestation	Coût de la prestation
Solidarité (ex : aide au chargement des courses) à l'appréciation des personnes	Contribution volontaire	Contribution volontaire
Vide grenier et/ou ta chambre / prix du mètre linéaire	5.00 €	5.00 €

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ des 28 votants, DÉCIDE :**

- ♦ **DE VALIDER** les tarifs pour l'année 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

**Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 21 décembre 2023
Et de la publication, le 20 décembre 2023**

**Pour extrait certifié conforme
Mme La Maire,
Christelle CHASSÉ**

